

ENQUÊTE PUBLIQUE

**PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA
REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIÈRE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2 RUE
AMBROISE PARE A PARIS 10^{ème} ARRONDISSEMENT**

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 AU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 inclus

ANNEXES

Commissaire enquêteur

Claude Burlaud

Septembre - novembre 2019

ANNEXE 1 : Décision n° E1900006 / 75 en date du 12 avril 2019 de Monsieur le vice-président du tribunal administratif de Paris désignant le commissaire enquêteur

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	—————
DECISION DU	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS
	—————
12 avril 2019	
N° E19000006 /75	LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
 Décision désignation commission ou commissaire	
<p>Par une lettre du 3 avril 2019, M. le Préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la réalisation du Nouveau Lariboisière, 2 rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème} au profit de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.</p>	
<p>Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;</p>	
<p>Vu le code de l'urbanisme ;</p>	
<p>Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;</p>	
DECIDE :	
<p>ARTICLE 1 :M. Burlaud est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.</p>	
<p>ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.</p>	
<p>ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à M. le Préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris, à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et à M. Claude Burlaud.</p>	
<p>Fait à Paris, le 12 avril 2019</p>	
<p>Le Vice-président,</p>	
<p>A. MENDRAS</p>	

ANNEXE 2 : Arrêté n° 75-2019-07-24-006 en date du 24 juillet 2019 de Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris portant ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur la réalisation du Nouveau Lariboisière sur le site de l'hôpital sis 2 rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème} arrondissement et fixant l'organisation de ladite enquête



**PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement*

*Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux
Pôle urbanisme d'utilité publique*

**Arrêté préfectoral n° 75-2019-07-24-006
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable
à la délivrance du permis de construire portant sur la réalisation du Nouveau Lariboisière
sur le site de l'hôpital
sis 2, rue Ambroise Paré
à Paris 10^e arrondissement**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et R.112-1 et suivants relatifs aux études d'impacts des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements, ainsi que ses articles L.123-3 et R.123-1 et suivants, concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment les titres II et III du livre IV et ses articles R*423-20, R*423-32, et R*423-57 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu la décision du 27 juillet 2015 de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) relative au cofinancement par l'État du projet de réalisation du Nouveau Lariboisière sur le site actuel de l'hôpital sis 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement ;

Vu la demande de permis de construire n°PC 075 110 19 P 0009 déposée le 25 février 2019 par l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) domiciliée 3, avenue Victoria 75004 Paris ;

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation de construire susvisée, comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ;

5, rue Leblanc - 75911 PARIS cedex 15 – Tél : 01 82 52 40 00

Vu la décision du 12 avril 2019 du président du Tribunal administratif de Paris portant désignation d'un commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire sur le projet du Nouveau Lariboisière ;

Vu la note d'information du 14 mai 2019 relative à l'absence d'observation de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, autorité environnementale compétente, sur le projet de construction du bâtiment Nouveau Lariboisière à Paris 10^e, dans le cadre de la procédure de permis de construire ;

Considérant qu'en vertu de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, rubrique 39, les projets comprenant des travaux, constructions et opérations constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 m² ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure à 10 hectares, font l'objet d'une étude d'impact ;

Considérant à ce titre que le projet de réalisation du « Nouveau Lariboisière » à Paris 10^e arrondissement doit faire l'objet d'une enquête publique réalisée conformément aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et après concertation avec le commissaire enquêteur ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Durée et objet : il sera procédé à une **enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur la construction du « Nouveau Lariboisière »** sur le site actuel de l'hôpital Lariboisière – 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement. L'enquête sera ouverte **du lundi 16 septembre de 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h**, soit pendant 33 jours consécutifs, à la demande de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), maître d'ouvrage, sis 3, avenue Victoria dans le 4^e arrondissement de Paris.

Cette enquête a pour objet la demande de permis de construire n°PC 075 110 19 P 0009 déposée le 25 février 2019 concernant la construction d'un bâtiment R+5 avec 2 niveaux de sous-sol d'une superficie de 46 500 m² dénommé « Nouveau Lariboisière ». Cette nouvelle construction se trouve dans la partie Nord-Est du site de l'actuel hôpital. Le Nouveau Lariboisière s'organise autour de 2 strates principales : le plateau technique dans les niveaux bas (des sous-sols au rez-de-chaussée haut), les étages d'hospitalisation de R+1 à R+5.

Le permis de construire comprend également la restructuration et le ravalement partiel des peignes E, F et G Est, les aménagements extérieurs et la réalisation d'une clôture dans la partie septentrionale du site.

ARTICLE 2 – Commissaire enquêteur : Monsieur Claude BURLAUD, directeur des services de l'urbanisme de la ville de Garges-lès-Gonesse, retraité, est chargé des fonctions de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 – Publicité : Le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par un avis comprenant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans au moins **deux journaux régionaux ou locaux** diffusés dans le département de Paris. Cet avis sera également publié **par voie d'affichage** quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la Préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête et dans les mairies du 10^e et du 18^e arrondissements. L'accomplissement de

2/6

cette mesure incombera au maire d'arrondissement, par délégation de la Maire de Paris, et sera certifié par lui. En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé, par les soins du maître d'ouvrage, à l'affichage du même avis, sur le lieu de l'opération.

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : Enquêtes publiques).

ARTICLE 4 – Dossier d'enquête et personne responsable du projet : Le dossier d'enquête publique comprend notamment, une note de présentation juridique et administrative de la demande de réalisation du Nouveau Lariboisière (pièce A), l'étude d'impact avec l'avis de l'autorité environnementale (pièce B), le dossier de demande de permis de construire (pièce C) ainsi que les avis émis (pièce D).

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet soumis à enquête publique pourra être demandée au maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur El Hadi BENMANSOUR, directeur du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Techniques Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sis 3, avenue Victoria 75184 Paris Cedex 04 ou à l'adresse courriel : enquetepublique-nlbr@aphp.fr

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, (Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux) – 5, rue Leblanc – 75015 Paris

ARTICLE 5 – Consultation du dossier et observations : Le siège de l'enquête se situe à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire papier du dossier d'enquête, sera mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête mentionnés ci-dessous aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France – 5, rue Leblanc – 75015 Paris, siège de l'enquête
- Mairie du 10^e arrondissement de Paris – 72, rue Faubourg Saint Martin
- Mairie du 18^e arrondissement de Paris – 1, Place Jules Joffrin

et sous une forme dématérialisée via :

- le site dédié à l'enquête publique : <https://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>

- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France :

<http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : Enquêtes publiques).

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, est mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Un **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera également déposé pendant toute la durée de l'enquête dans chaque lieu d'enquête précité. Sur le site de l'hôpital Lariboisière, le registre ne sera disponible que lors des deux permanences effectuées par le commissaire enquêteur (voir article 6). Ces registres sont mis à la disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations et ses propositions.

De plus, les **observations** et propositions pourront aussi être déposées, **de manière électronique**, sur un **registre dématérialisé** du lundi 16 septembre de 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h via :

- le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>
- l'adresse de courriel : nouveaulariboisiere@registredemat.fr

Ces observations et propositions déposées de manière électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions pourront également être adressées par **courrier** pendant toute la durée de l'enquête, **au siège de l'enquête**, à l'attention de **Monsieur Claude BURLAUD**, commissaire enquêteur Nouveau Lariboisière, Préfecture de Paris et d'Île-de-France, UDEA 75 – 5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15.

Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert à cet effet et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête. Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6 – Permanences : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux mentionnés ci-dessous, aux jours et heures suivants :

=> à la mairie du 10^e arrondissement, 72, rue du Faubourg Saint Martin :

- **Lundi 16 septembre de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 10 octobre de 16h30 à 19h30**
- **Vendredi 18 octobre de 14h00 à 17h00**

=> à la mairie du 18^e arrondissement, 1, place Jules Joffrin

- **Jeudi 3 octobre de 16h30 à 19h30**

=> sur le site de l'hôpital Lariboisière – 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement

- **Vendredi 20 septembre de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 16 octobre de 14h00 à 17h00**

ARTICLE 7 – Réunion publique : Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée par le commissaire enquêteur **le lundi 23 septembre 2019 de 19 h à 21 h** à l'hôpital Lariboisière 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, salle de conférence de réanimation chirurgicale, secteur jaune, porte 10, 2^e sous-sol.

À l'issue de la réunion, un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur puis adressé au maître d'ouvrage et au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, autorité organisatrice de l'enquête publique. Il sera procédé, aux fins d'établissement de ce compte rendu, à son enregistrement audio et à la production d'un verbatim. Le public présent sera alors averti du début et de la fin de cet enregistrement.

ARTICLE 8 – Clôture de l'enquête : À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis, sans délai, au commissaire enquêteur qui devra les clore et les signer.

4/6

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

ARTICLE 9 – Rapport d'enquête : Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations consignées ou annexées au registre d'enquête. Le rapport d'enquête comporte notamment le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête, et les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne dans un document séparé ses conclusions motivées sur le projet de construction du Nouveau Lariboisière, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables.

Le commissaire enquêteur remet au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15) le rapport et ses conclusions motivées dans un **délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête**. À défaut, il est fait application des dispositions prévues à l'article L.123-15 du code de l'environnement. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande motivée du commissaire enquêteur, par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet. Le rapport et ses conclusions motivées sont accompagnés des registres d'enquête et des pièces annexées à ces registres. Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris.

ARTICLE 10 – Diffusion du rapport d'enquête : En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris adressera copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête au maître d'ouvrage. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie du 10^e arrondissement de Paris et au siège de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris :
<http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : Enquêtes publiques).

ARTICLE 11 – Frais d'enquête : Le maître d'ouvrage, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), prend en charge les frais d'enquête, notamment les frais d'affichage, de publication et l'indemnité allouée au commissaire enquêteur.

ARTICLE 12 – Décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête : À l'issue de l'enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire.

ARTICLE 13 – Exécution de l'arrêté : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ainsi le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet: <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>.

Fait à Paris, le **24 JUIL. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'équipement et de l'aménagement
de la région Île-de-France,
directeur de l'unité départementale de Paris


Raphaël HACQUIN

6/6

**ANNEXE 3 : Copie des premières insertions
dans la presse – LE PARISIEN et LES ECHOS**

Enquête publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur la réalisation du Nouveau Lariboisière sur le site de l'hôpital sis 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, sera ouverte du **lundi 15 septembre de 9h30 au vendredi 18 octobre 2018** à 17h, soit 33 jours consécutifs.

Cette enquête a pour objet la demande de permis de construire en PC 075 110 19 P 0009 déposée le 25 février 2018 concernant la construction d'un bâtiment R+5 avec 2 niveaux de sous-sol d'une superficie de 48 500 m² d'homme (« Nouveau Lariboisière »). Cette nouvelle construction se trouve dans la partie Nord-Est du site de l'actuel hôpital.

Le permis de construire comprend également la restructuration et/ou ravalement partiel des façades E, F et G Est, les aménagements extérieurs et la réalisation d'une clôture dans la partie septentrionale du site.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative de la demande de réalisation du Nouveau Lariboisière (pièce A), une étude d'impact avec l'avis de l'autorité environnementale (pièce B), une demande de permis de construire (pièce C), les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

Préfecture de Paris et d'Île-de-France, (siège de l'enquête) UDPA 75 - 5, rue Leblanc, 75015 Paris
Mairie du 10^e arrondissement de Paris - 72, rue Faubourg Saint Martin
Mairie du 18^e arrondissement de Paris - 1, place Jules Joffrin

et sous une forme dématérialisée via :

le site internet dédié à l'enquête publique :
<http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>
le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France :
<http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur indépendant, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne ayant fait formuler des observations et propositions pourra les faire connaître :

en les consignait pendant la durée de l'enquête publique sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou lors des permanences en mairie du 10^e, et 18^e arrondissements de Paris. De même, le registre sera mis à la disposition du public lors des deux permanences effectuées par le commissaire enquêteur sur le site de l'hôpital Lariboisière, en les consignait sur le **registre dématérialisé via :**

le site internet dédié à l'enquête publique :
<http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>
l'adresse de courriel :
nouveaulariboisiere@registredemat.fr,
en les adressant par écrit au siège de l'enquête :

à l'attention de **Monsieur Claude BURLAUD**, commissaire enquêteur / projet Nouveau Lariboisière
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDPA 75
Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris
5, rue Leblanc - 75015 Paris cedex 15.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses ob-

servations lors **des permanences** aux mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris et sur le site de l'hôpital Lariboisière, aux dates suivantes :

LIEU/DATE/HORAIRES
Mairie du 10^e
Lundi 18 septembre
9h00 à 12h00
Jeudi 10 octobre
16h30 à 18h30
Vendredi 18 octobre
14h00 à 17h00
Mairie du 18^e
Jeudi 3 octobre
16h30 à 18h30
Hôpital Lariboisière
Vendredi 20 septembre
9h00 à 12h00
Mercredi 16 octobre
14h00 à 17h00

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée le **lundi 23 septembre de 19h00 à 21h00**, à l'hôpital Lariboisière 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, salle de conférence de réanimation chirurgicale, secteur jeune, porte 10, 2^e sous-sol.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur EHAD BENMAN-SOUR, directeur du département de la maîtrise d'ouvrage et des politiques techniques Assistance publique - Hôpital aux de Paris, sis 3, avenue Victoria 75119 Paris Cedex 04 ou à l'adresse courriel : enquete publique-nbr@ap-hp.fr

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>

À l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire.

Le Parisien du 29 août 2019



PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique unique portant sur l'intérêt général du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claques » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre, à Paris 5^{ème} arrondissement et sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris rendue nécessaire pour la réalisation du projet, sera ouverte du **lundi 21 janvier 2019 à 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h, soit 33 jours consécutifs.**

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative du projet de réhabilitation du bâtiment de « la boîte à claques » et de la galerie de Navarre (pièce A), une présentation de l'intérêt général du projet (pièce B), un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C) et les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- Mairie du 5^{ème} arrondissement de Paris – 21, Place du Panthéon, 75005 Paris et sous une forme dématérialisée via :
- le site internet dédié à l'enquête publique : <http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net>
- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, un poste informatique, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignnant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le registre dématérialisé via :
 - le site internet dédié à l'enquête publique : <http://ecole-polytechnique.enquetepublique.net>
 - l'adresse de courriel : ecole-polytechnique@enquetepublique.net
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête : à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur / projet de réhabilitation du bâtiment « la boîte à claques » de l'École polytechnique et de la galerie de Navarre Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75 Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris - 5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences à la mairie du 5^{ème} arrondissement de Paris, aux dates suivantes :

•	Lundi	21 janvier	2019	de	8h30	à	11h30
•	Judi	31 janvier	2019	de	16h30	à	19h30
•	Mardi	12 février	2019	de	14h00	à	17h00
•	Vendredi	22 février	2019	de	14h00	à	17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur Vincent STALPERS, directeur du patrimoine immobilier, École Polytechnique – route de Saclay – 91128 PALAISEAU ou à l'adresse courriel : ccep.ep@polytechnique.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du 5^{ème} arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

Publilog - 1 rue Frédéric Bazille 75006 PARIS - Tél. 01 42 96 00 55 - enquete-publique@publilog.fr

Les Echos du 29 août 2019

ANNEXE 4 : Copie des deuxièmes insertions dans la presse – LE PARISIEN et LES ECHOS

Enquête publique

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2019 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique **préalable à la délivrance du permis de construire** portant sur la réalisation du **Nouveau Lariboisière** sur le site de l'hôpital sis 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, sera ouverte du **lundi 16 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h**, soit 33 jours consécutifs.

Cette enquête a pour objet la demande de permis de construire n°PC 075 110 19 P 0009 déposée le 25 février 2019 concernant la construction d'un bâtiment R+5 avec 2 niveaux de sous-sol d'une superficie de 46 500 m² dénommé « Nouveau Lariboisière ». Cette nouvelle construction se trouve dans la partie Nord-Est du site de l'actuel hôpital. Le permis de construire comprend également la restructuration et le ravalement partiel des peignes E, F et G Est, les aménagements extérieurs et la réalisation d'une clôture dans la partie septentrionale du site.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative de la demande de réalisation du Nouveau Lariboisière (pièce A), une étude d'impact avec l'avis de l'autorité environnementale (pièce B), une demande de permis de construire (pièce C), les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans **les lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

Préfecture de Paris et d'Île-de-France, (siège de l'enquête) UDEA75 - 5, rue Leblanc, 75015 Paris

Mairie du 10^e arrondissement de Paris - 72, rue Faubourg Saint Martin

Mairie du 18^e arrondissement de Paris - 1, place Jules Joffrin et sous une forme dématérialisée via : **le site internet dédié à l'enquête publique** : <http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere> le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, **un poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur indépendant, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des **observations et propositions** pourra les faire connaître : en les consignnant pendant la durée de l'enquête publique sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou lors des permanences en mairie du 10^e, et 18^e arrondissements de Paris. De même, le registre sera mis à la disposition du public lors des deux permanences effectuées par le commissaire enquêteur sur le site de l'hôpital Lariboisière, en les consignnant sur le **registre dématérialisé** via : **le site internet dédié à l'enquête publique** : <http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere> l'adresse de courriel : nouveaulariboisiere@registredemat.fr, en les adressant par écrit au siège de l'enquête : à l'attention de **Monsieur Claude BURLAUD**, commissaire enquêteur / projet Nouveau Lariboisière Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75 Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris 5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors **des permanences** aux mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris et sur le site de l'hôpital Lariboisière, aux dates suivantes :

LIEU/DATE/HORAIRES

Mairie du 10^e
Lundi 16 septembre
9h00 à 12h00

Mairie du 18^e
Jeudi 10 octobre
16h30 à 19h30
Vendredi 18 octobre
14h00 à 17h00

Hôpital Lariboisière
Vendredi 20 septembre
9h00 à 12h00
Mercredi 16 octobre
14h00 à 17h00

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée **le lundi 23 septembre de 19h00 à 21h00**, à l'hôpital Lariboisière 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, salle de conférence de réanimation chirurgicale, secteur jaune, porte 10, 2^e sous-sol.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur El Hadi BENMAN-SOUR, directeur du département de la maîtrise d'ouvrage et des politiques techniques Assistance publique - Hôpitaux de Paris, sis 3, avenue Victoria 75184 Paris Cedex 04 ou à l'adresse courriel : enquetepublique-nlbr@aphp.fr

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira **son rapport** et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête. Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire.

Le Parisien du 17 septembre 2019

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2019 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique **préalable à la délivrance du permis de construire** portant sur la réalisation du **Nouveau Lariboisière** sur le site de l'hôpital sis 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, sera ouverte du **lundi 16 septembre de 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h**, soit 33 jours consécutifs.

Cette enquête a pour objet la demande de permis de construire n°PC 075 110 19 P 0009 déposée le 25 février 2019 concernant la construction d'un bâtiment R+5 avec 2 niveaux de sous-sol d'une superficie de 46 500 m² dénommé « Nouveau Lariboisière ». Cette nouvelle construction se trouve dans la partie Nord-Est du site de l'actuel hôpital.

Le permis de construire comprend également la restructuration et le ravalement partiel des peignes E, F et G Est, les aménagements extérieurs et la réalisation d'une clôture dans la partie septentrionale du site.

Le **dossier d'enquête**, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative de la demande de réalisation du Nouveau Lariboisière (pièce A), une étude d'impact avec l'avis de l'autorité environnementale (pièce B), une demande de permis de construire (pièce C), les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans les **lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **Préfecture de Paris et d'Île-de-France**, (siège de l'enquête) UDEA75 – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- **Mairie du 10^e arrondissement de Paris** – 72, rue Faubourg Saint Martin
- **Mairie du 18^e arrondissement de Paris** – 1, place Jules Joffrin et sous une forme dématérialisée via :
- le **site internet dédié à l'enquête publique** : <http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>
- le **site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France** : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, un **poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur indépendant, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des **observations et propositions** pourra les faire connaître :

- en les consignnant pendant la durée de l'enquête publique sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou lors des permanences en mairie du 10^e et 18^e arrondissements de Paris. De même, le registre sera mis à la disposition du public lors des deux permanences effectuées par le commissaire enquêteur sur le site de l'hôpital Lariboisière,
- en les consignnant sur le **registre dématérialisé via** :

- le **site internet dédié à l'enquête publique** : <http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>
- l'adresse de courriel : nouveaulariboisiere@registredemat.fr,
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête : **à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD**, commissaire enquêteur / projet Nouveau Lariboisière
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75
Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris
5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15 .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors **des permanences** aux mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris et sur le site de l'hôpital Lariboisière, aux dates suivantes :

LIEU	DATE	HORAIRES
Mairie du 10 ^e	Lundi 16 septembre	9h00 à 12h00
	Jeudi 10 octobre	16h30 à 19h30
	Vendredi 18 octobre	14h00 à 17h00
Mairie du 18 ^e	Jeudi 3 octobre	16H30 à 19h30
Hôpital Lariboisière	Vendredi 20 septembre	9h00 à 12h00
	Mercredi 16 octobre	14h00 à 17h00

Une **réunion d'information et d'échanges avec le public** sera organisée le **lundi 23 septembre de 19h00 à 21h00**, à l'hôpital Lariboisière 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, salle de conférence de réanimation chirurgicale, secteur jaune, porte 10, 2^e sous-sol.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur El Hadi BENMANSOUR, directeur du département de la maîtrise d'ouvrage et des politiques techniques Assistance publique – Hôpitaux de Paris, sis 3, avenue Victoria 75184 Paris Cedex 04 ou à l'adresse courriel : enquetepublique-nlbr@aphp.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira **son rapport** et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire.

Les Echos du 17 septembre 2019

ANNEXE 5 : Copie de l'affiche apposée en mairie et sur le site



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2019 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur la réalisation du **Nouveau Lariboisière** sur le site de l'hôpital sis 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, sera ouverte du **lundi 16 septembre de 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h**, soit 33 jours consécutifs.

Cette enquête a pour objet la demande de permis de construire n°PC 075 110 19 P 0009 déposée le 25 février 2019 concernant la construction d'un bâtiment R+5 avec 2 niveaux de sous-sol d'une superficie de 46 500 m² dénommé « Nouveau Lariboisière ». Cette nouvelle construction se trouve dans la partie Nord-Est du site de l'actuel hôpital.

Le permis de construire comprend également la restructuration et le ravalement partiel des façades E, F et G Est, les aménagements extérieurs et la réalisation d'une clôture dans la partie septentrionale du site.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une note de présentation juridique et administrative de la demande de réalisation du Nouveau Lariboisière (pièce A), une étude d'impact avec l'avis de l'autorité environnementale (pièce B), une demande de permis de construire (pièce C), les avis émis (pièce D) ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France, (siège de l'enquête) UDEA75 – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- Mairie du 10^e arrondissement de Paris – 72, rue Faubourg Saint Martin
- Mairie du 18^e arrondissement de Paris – 1, place Jules Joffrin

et sous une forme dématérialisée via :

- le site Internet dédié à l'enquête publique : <http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>
- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, un poste informatique, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur indépendant, Monsieur Claude BURLAUD, directeur de l'urbanisme, retraité.

Toute personne qui aurait à formuler des observations et propositions pourra les faire connaître :

- en les consignant pendant la durée de l'enquête publique sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou lors des permanences en mairie du 10^e et 18^e arrondissements de Paris. De même, le registre sera mis à la disposition du public lors des deux permanences effectuées par le commissaire enquêteur sur le site de l'hôpital Lariboisière,
- en les consignant sur le registre dématérialisé via :
 - le site Internet dédié à l'enquête publique : <http://www.registredemat.fr/nouveaulariboisiere>
 - l'adresse de courriel : nouveaulariboisiere@registredemat.fr
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête :
 - à l'attention de Monsieur Claude BURLAUD commissaire enquêteur / projet Nouveau Lariboisière
 - Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75
 - Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris
 - 5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15 .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences aux mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris et sur le site de l'hôpital Lariboisière, aux dates suivantes :

LIEU	DATE	HORAIRES
Mairie du 10 ^e	Lundi 16 septembre	9h00 à 12h00
	Judi 10 octobre	16h30 à 19h30
	Vendredi 18 octobre	14h00 à 17h00
Mairie du 18 ^e	Judi 3 octobre	16h30 à 19h30
Hôpital Lariboisière	Vendredi 20 septembre	9h00 à 12h00
	Mercredi 16 octobre	14h00 à 17h00

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée le **lundi 23 septembre de 19h00 à 21h00**, à l'hôpital Lariboisière 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement, salle de conférence de réanimation chirurgicale, secteur jaune, porte 10, 2^e sous-sol.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de Monsieur El Hadi BENMANSOUR, directeur du département de la maîtrise d'ouvrage et des politiques techniques Assistance publique – Hôpitaux de Paris, sis 3, avenue Victoria 75184 Paris Cedex 04 ou à l'adresse courriel : enquetepublique-nlbr@aphp.fr

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies du 10^e et 18^e arrondissements de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>

À l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire.

ANNEXE 6 : Certificats d'affichage des maires des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements de la ville de Paris

**Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire
portant sur la réalisation du Nouveau Lariboisière
sur le site de l'hôpital
sis 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE
APRÈS CLÔTURE DE L'ENQUÊTE**

Je soussigné(e), Mathias RÉGNIER

Qualité, Directeur Général des Services de
la Mairie du 10^e arrondissement

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la délivrance du permis de
construire portant sur la réalisation du Nouveau Lariboisière sur le site de l'hôpital sis 2,
rue Ambroise Paré à Paris 10^e arrondissement

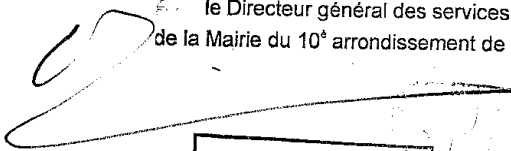
a été affiché du (date d'affichage **15 jours avant le début de l'enquête soit le 30 août
2019**) au 18 octobre 2019 à la mairie du 10^e arrondissement de Paris

Fait à Paris, le 12 NOV. 2019

Signature

(avec cachet)

Pour la Maire d'arrondissement
et par délégation
le Directeur général des services
de la Mairie du 10^e arrondissement de Paris


Mathias RÉGNIER



Paris, le 21 octobre 2019

Service des affaires générales
Affaire suivie par Carolyn VIGNOT
Téléphone : 01 53 41 17 30

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Claire SAUPIN, directrice générale adjointe des services de la mairie du 18^e arrondissement, certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur la réalisation du Nouveau Lariboisière sur le site de l’hôpital sis 2 rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème}, a été affiché à la mairie du 18^{ème} arrondissement, du 30 août 2019 au 18 octobre 2019 inclus.

Claire SAUPIN

Mairie du 18^e

1, place Jules Joffrin 75877 Paris cedex 18

01 53 41 18 18

www.mairie18.paris.fr

[f/Mairie18e](https://www.facebook.com/Mairie18e)

[@mairie18paris](https://twitter.com/mairie18paris)

ANNEXE 7 : Points d'affichage autour du site

1	Entrée de l'Hôpital (rue Ambroise Paré)
2	Intersection de la rue Guy Patin et du boulevard Magenta
3	Intersection de la rue Guy Patin et du boulevard de la Chapelle
4	Intersection de la rue de Maubeuge et du boulevard de la Chapelle
5	Rue de Maubeuge – au niveau des escalators en sortie de la Gare du Nord rue de Maubeuge
6	Gare du Nord – intersection boulevard Magenta et la rue de Maubeuge
7	Sortie Gare du Nord – côté parvis de la Gare
8	Sortie du métro aérien Barbès Rochechouart
9	Devant la mairie du 10 ^{ème} arrondissement – rue du Faubourg Saint Martin
10	Devant la mairie du 18 ^{ème} arrondissement – place Jules Joffrin

ANNEXE 8 : Registres d'enquête

**REGISTRE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Enquête relative à :
participative préalable à la délivrance de permis de construire portant sur la réalisation de "Nouveau Lariboisière" sur le site de l'hôpital sis 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème} arrondissement

En exécution de l'arrêté du
du Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris
je, soussigné(e), M. Claude BURLAUD
ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 247 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :
33 jours du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public:
A Paris
le 16 septembre 2019

Première journée :
le _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

1 - Observations de M. :
Le 16 septembre 2019 à 9h00, début de la 1^{ère} permanence du Commissaire enquêteur à 12h00, fin de la 1^{ère} permanence - Aucune visite -
le Commissaire Enquêteur

Le jeudi 10 octobre 2019 à 16h30, début de la 4^{ème} permanence du Commissaire enquêteur à 18h30, fin de la 4^{ème} permanence - Aucune visite -
le Commissaire enquêteur

Le vendredi 11 octobre 2019 à 14h00, début de la 6^{ème} permanence du Commissaire enquêteur à 17h00, fin de la 6^{ème} permanence - Aucune visite -
le Commissaire enquêteur

**Registre d'enquête de la mairie
du 10^{ème} arrondissement de Paris**

Le vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné(e), M. Claude BURLAUD Commissaire enquêteur
déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,
du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019
de 8 heures 30 le lundi, mardi et vendredi à 17 heures 00
et de 8 heures 30 à 19 heures 30 le jeudi

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes (pages n° à)

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____
2. - Lettre en date du _____ de M. _____
3. - Lettre en date du _____ de M. _____
4. - Lettre en date du _____ de M. _____
5. - Lettre en date du _____ de M. _____

signature

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :
publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur la réalisation du Nouveau Lariboisière sur le site de l'hôpital sis, 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème} arrondissement

En exécution de l'arrêté du 24 juillet 2019 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, je, soussignée, M. Claude BURLEAU, ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de : 33 jours, du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019, les observations de M^{rs} et M^{lrs} de 8^h30 à 17^h30 et les jeudis et vendredis de 8^h30 à 19^h30 sans interruption et de 8^h30 à 19^h30 sans interruption

les observations du public.
A Paris signature *CB*
le 16 septembre 2019

Première journée :
le _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
1 - Observations de M^{rs} et M^{lrs}
lundi 16 septembre 2019 ;
RAS

Jeudi 1^{er} octobre 2019 / RAS

Vendredi 2 octobre 2019 / RAS

Jeudi 3 octobre 2019
Ce jeudi 3 octobre 2019 à 16h30, début de la 5^{ème} séance de la Commission enquêteur =
Il ne suffit de reconnaître de vert les façades pour faire un projet harmonieux. Des arbres d'allégement n'auraient-ils pas été préférables ?
Ce jeudi 3 octobre à 19h30, fin de la 3^{ème} séance - 2 votes.
le Commission enquêteur *CB*

Vendredi 4 octobre 2019 / RAS

lundi 7 octobre 2019 / RAS

Jeudi 3 octobre 2019 / RAS

Vendredi 9 octobre 2019
Quel avenir pour le site de l'hôpital Fernand Widal ? qui offre de belles opportunités foncières et immobilières ?

Vendredi 10 octobre 2019 / RAS

Jeudi 10 octobre 2019 / RAS

Vendredi 11 octobre 2019 / RAS

Lundi 14 octobre 2019 / RAS

Jeudi 15 octobre 2019 / RAS

Vendredi 16 octobre 2019 / RAS

Jeudi 17 octobre 2019 / RAS

Vendredi 18 octobre 2019 / RAS

Le vendredi 18 octobre 2019 à 17h heures ce
Le délai d'enquête étant expiré, je, soussignée, M. Claude BURLEAU, Commission enquêteur, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs, du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019, de 8 heures 30 à 17 heures 30 les jours ouvrés, et de 8 heures 30 à 19 heures 30 les jeudis et vendredis.

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes (pages n° 3 et 4).

En outre, j'ai reçu aucune lettre ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 2 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 3 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 4 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 5 - Lettre en date du _____ de M. _____

signature *CB*

**REGISTRE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Enquête relative à :
publique préalable à la délivrance du permis de
construire portant sur la réalisation du
"Nouveau Lariboisière" sur le site de l'hôpital n°
2, rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème} arrondissement

En exécution de l'article du
de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris
Je, soussigné(e) M. Claude BUREAU, Commissaire enquêteur
ai ouvert, ce jour, le présent registre sous sa paroi, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :
33 jours du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019
les observations du public.
A Paris le 16 septembre 2019

Première journée :
le 16 septembre 2019 de heures à heures
1 - Observations de M. / M^{me} :
RAS

Le vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures 00
Le délai d'enquête étant expiré,
Je, soussigné(e) M. Claude BUREAU, Commissaire enquêteur
déclare que le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,
du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019
de heures à heures
et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par personnes (pages n° à).

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 - Lettre en date du de M.
- 2 - Lettre en date du de M.
- 3 - Lettre en date du de M.
- 4 - Lettre en date du de M.
- 5 - Lettre en date du de M.

Signature

Registre d'enquête de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :
participation préalable à la délivrance de permis de construire portant sur la réalisation du "Nouveau Lariboisière" sur le site de l'hôpital sis : 2, rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème} arrondissement

Un extrait de l'avis de
la Mairie de Paris de la rue de la Harpe, préfet de Paris
le commissaire M. Claude BURCAUD
si ouvert, en l'absence de registre en position, concernant 24 heures consécutives pendant une durée de
33 jours du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019

Les observations du public
à Paris
le 16 septembre 2019

Première journée :
le 16 septembre 2019
Observations de M. :
Le vendredi 16 septembre à 11h00 début de la 1^{ère} journée
de consultation publique à l'hôpital Lariboisière
à 12h00, fin de la 1^{ère} journée
aucune note

le vendredi 16 octobre 2019 à 11h00, début de la
consultation publique de consultation publique à l'
hôpital Lariboisière
à 12h00, fin de la 1^{ère} journée
aucune note

le commissaire M. Claude BURCAUD

Registre d'enquête de l'hôpital Lariboisière

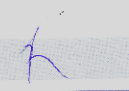
Le vendredi 16 octobre 2019 à 11 heures 00

En l'absence de registre existant,
je, commissaire M. Claude BURCAUD, commissaire enquêteur
indique dans le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant une durée de première journée
du vendredi 16 septembre 2019 au
du 11 heures 00 à 12 heures 00
et du mercredi 16 octobre 2019 à
11 heures 00 à 12 heures 00

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes (pages n° 0 à 0)

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 2 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 3 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 4 - Lettre en date du _____ de M. _____
- 5 - Lettre en date du _____ de M. _____

signature 

Registre électronique

LEGALCOM
Affichage légal - Données - Registre électronique

éditeur de la
solution

Registre Demat.fr

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire du Nouveau Lariboisière sis 2 rue Ambroise Paré à Paris 10e arrondissement

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 4

17/10/2019 13:32:11

Anonyme

Concernant la qualité architecturale du projet : il est bon d'avoir localisé le nouveau bâtiment le long du boulevard de la Chapelle et de la rue de Maubeuge. Il aurait été en revanche préférable d'harmoniser les façades existantes en retenant de la pierre plutôt que du béton et du verre.

On peut également s'interroger sur le respect de la perspective monumentale vue à partir de la cour de l'hôpital, en raison de la hauteur du nouveau bâtiment : il semble acquis que la flèche de l'église Saint Bernard ne se verra plus, mais il serait souhaitable que le haut du nouveau bâtiment ne soit pas visible, afin de protéger la perspective.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 3

16/10/2019 11:31:20

Anonyme

Mesdames, Messieurs

En premier lieu, je suis ravie de la construction d'un nouveau Lariboisière, cela doit être la priorité de l'APHP/ville de Paris/état dans cette partie de Paris.

En revanche de nombreuses critiques peuvent être émises vis à vis des architectes, des financeurs et des :

1- le bâtiment angle, rue de Maubeuge/rue Ambroise Paré :

le pan coupé de la toiture pour rappeler le côté Haussmannien du quartier : c'est à pleurer d'absence de créativité et d'esthétique. Cela a été utilisé comme argument pour la maternité à l'autre bout de la rue il y a 40ans, résultat : un Blockhaus digne du mur de l'Atlantique des années 1940.

Autre ineptie : la façade vitrée, depuis 40ans l'APHP n'a jamais lavé les meurtrières de la maternité, ni les vitres des laboratoires de Viggo Petersen, comment en plein désarroi budgétaire vont-ils prévoir le budget vitre.

Hors dans ce quartier déshérité six une chose est importante c'est montrer combien l'hygiène et la qualité du bâtiment peut aider à l'intégration des personnes en grande précarité.

2- pour économie le maintien de ce préfabriqué rue de Maubeuge : passoire thermique et phonique, un désastre pour les malades, et le personnel.

3- Toujours rue de Maubeuge : faire cohabiter les mouvements des ambulances et l'entrée de la gare Eurostar : bonjour les embouteillages, encore une belle incohérence de la part d'expert qui ne vivent pas dans le quartier...

4- le nouveau bâtiment hospitalier, des sommes importantes ont été dédiées à la fabrication de la maquette, d'une vidéo, bref un budget communication, non négligeable... Pour finalement aboutir à un plan totalement différent : un cube/ parallélépipède noirâtre ou verdâtre absolument pas accueillant. Comme diraient des jeunes du quartier : "on n'entre pas, c'un truc à attraper la mort". Bref l'impression d'un catafalque et non d'un lieu où l'on va vous remettre sur pied. La prison de la Santé est plus gaie. Réfutons le pseudo-argument financier qui a soit-disant conduit à ces modifications insupportables, qui apporte laideur, tristesse. En l'état ce bâtiment enfonce le quartier dans le développement de toutes ses nuisances. Y compris la suppression de la terrasse, ce nouvel hôpital est un doit être un réel investissement dans un bâtiment esthétique, créatif et protégé, et la technologie. inutile de dépenser dans la communication pour masquer la pauvreté architecturale de ce projet, ou dans une œuvre d'art vouée à disparaître (extérieur de la salle de shoot), votre erreur ne pas avoir sélectionné des architectes de talents.

Bien à vous

1 / 2

 Appréciations CE

 Priorité : 0

Observation N° 2 (Email)

19/09/2019 19:12:28

Par Matintika Dominique (dominique125@outlook.fr)

Bonjour,

aujourd'hui en effet je venais de voir la consultation en enquête publique sur la construction d'un nouveau Lariboisière dont je me rendrais le lundi 23 septembre pour la réunion

mes observations et avis:

Je trouve que cela est une très bonne idée et en consultant un certain nombre de documents qui collent parfaitement et mesurés aux normes avec les professionnelles dédiées prévue il me semble en mai 2020 pour remplacer certains bâtiments à démolir .

Ayant constaté que tout y est que ça faciliterais beaucoup l'hôpital avec de nouveaux équipements .

Le projet de construction de deux bâtiments au niveau de la campagne, tout est mentionnée dans vos documents.

Et d'après mes constatations, cela demande de manière très juste une confirmation pour construire.

Pour tout dire un peu placé sur ce sujet puisque justement je fais partie et investis dans une association SNL Solidarités Nouvelles pour le logement que très concrètement nous occupons de logements et des projets de créations de logements, a travers aussi nous interpellons aussi.

en conclusion le projet est tout a fait dans les normes et valable

Bien Cordialement

Dominique

 Appréciations CE

 Priorité : 0

Observation N° 1

02/10/2019 11:16:43

Anonyme

 Essai

 Appréciations CE

 Priorité : 0

ANNEXE 9 : Compte rendu de la réunion publique du 23 septembre 2019

Dossier n° : E 1900006/75

ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA
REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIERE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2 RUE
AMBROISE PARE A PARIS 10^{ème} ARRONDISSEMENT

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 AU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 inclus

COMPTE RENDU
de la
REUNION PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019 à 19h

Page 1 sur 5

ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIERE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2
RUE AMBROISE PARE A PARIS 10^{ème} ARRONDISSEMENT

Dossier n° : E 1900006/75

Liste des intervenants

- **Madame Bénédicte ISABEY**, Directrice de l'hôpital Lariboisière - AP-HP, Directrice du projet Nouveau Lariboisière ;
- **Monsieur Claude BURLAUD**, Commissaire Enquêteur ;
- **Monsieur Rémy NIZARD**, Président de la Commission médicale locale des hôpitaux Lariboisière, Saint Louis et Fernand Vidal – AP-HP ;
- **Monsieur Didier FRANDJI**, Directeur économique et financier et des Investissements - AP-HP ;
- **Monsieur Bernard DESMOULINS**, Architecte ;
- **Monsieur Laurent GAGNEPAIN**, Conducteur d'opération - AP-HP.

Accueil des participants et ouverture de la réunion publique :

Madame Bénédicte ISABEY, directrice de l'hôpital Lariboisière, remercie les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion publique.

Elle présente les objectifs de la réunion destinée à apporter une information la plus complète possible au public et notamment aux habitants riverains, à toutes personnes intéressées par le projet ainsi qu'aux équipes de l'hôpital.

Elle précise également le déroulement qui est envisagé pour cette réunion.

Présentation de la procédure d'enquête publique :

Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur, précise le cadre de cette réunion publique qui s'inscrit dans la procédure d'enquête publique en cours relative à la demande de permis de construire déposée par l'AP-HP. Il rappelle à ce sujet que compte tenu de l'importance du projet (supérieur à 40.000 m² de plancher), celui-ci entre dans le champ d'application du code de l'environnement imposant une étude d'impact et en conséquence de soumettre le projet à enquête publique.

Il précise le rôle du commissaire enquêteur, autorité totalement indépendante de la maîtrise d'ouvrage, désigné par le Tribunal Administratif, et celui du préfet, autorité organisatrice de l'enquête publique.

Il rappelle également que les dossiers sont consultables dans les mairies des 10^{èmes} et 18^{èmes} arrondissements de Paris ainsi qu'à la préfecture d'Ile-de-France, préfecture de Paris et sur le site internet dédié au projet. Des registres d'enquête sont de plus mis à disposition du public dans ces mêmes lieux et sur le site dédié.

Page 2 sur 5

ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIERE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2
RUE AMBROISE PARE A PARIS 10^{ème} ARRONDISSEMENT

Dossier n° : E 1900006/75

La genèse du projet et le projet médical :

Madame Bénédicte ISABEY, directrice de l'hôpital Lariboisière, resitue le projet dans la stratégie globale de l'institution AP-HP visant à moderniser l'offre de soins hospitalière sur le nord de Paris.

Concernant Lariboisière, elle rappelle la dispersion des bâtiments qui la composent et les difficultés que cela génère. Elle cite l'exemple de l'entrée des urgences située à l'angle sud-est alors que l'Unité d'Hospitalisation de courte durée est à l'angle nord-ouest, imposant ainsi aux malades un trajet de 800 m via les sous-sols. Ainsi cette dispersion impose des déplacements importants pour les malades et les équipes soignantes et crée une absence de lisibilité de l'organisation interne.

Elle précise également que la taille et la forme des bâtiments sont aujourd'hui inadaptées pour une organisation optimale des unités de soins et de la prise en charge des patients. Leur vétusté rend ces locaux techniquement inadaptés aux médecines modernes ainsi qu'aux normes de sécurité incendie.

S'ajoute à cela, l'insuffisance du confort hôtelier, autant d'arguments pour rendre indispensable la construction du Nouveau Lariboisière.

Monsieur Rémy NIZARD, président de la commission médicale d'établissement, détaille le programme du Nouveau Lariboisière, concentré sur l'appareil locomoteur, les neurosciences, les pathologies aiguës et les urgences. Le projet prévoit 489 lits, 73 lits de réanimation, avec des unités d'hospitalisation de 28 lits.

Le plateau d'urgences générales et spécialisées aura une capacité de 140 000 personnes par an. L'imagerie aura une place centrale avec trois IRM, deux scanners et six salles de radiologie interventionnelle. Le bloc opératoire prévoit 17 salles. La maternité est prévue pour une capacité de 3 200 accouchements.

Une large place sera donnée aux parcours ambulatoires avec 65 places.

L'hôpital devra prendre une dimension digitale renforcée et être ainsi une plate-forme d'échanges entre patients et hôpital et entre médecins de ville et hôpital.

Monsieur Rémy NIZARD rappelle que l'élaboration du projet a reposé sur des groupes de travail qui ont réuni 400 personnes.

Le budget et le calendrier de l'opération :

Monsieur Didier FRANDJI, directeur économique et financier et des investissements, précise que le budget de l'opération Nouveau Lariboisière pour la partie des bâtiments neufs est de 225 millions d'euros avec une aide de l'état de l'ordre de 30% dans le cadre des opérations hospitalières majeures.

Les travaux pour la première partie, le bâtiment MORAX, ont déjà commencé et la livraison du Nouveau Lariboisière est prévue pour la mi-2023.

Page 3 sur 5

ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIERE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2
RUE AMBROISE PARE A PARIS 10^{ème} ARRONDISSEMENT

Dossier n° : E 1900006/75

Le projet architectural :

Monsieur Bernard DESMOULIN, architecte, présente à l'aide d'images projetées à l'écran les grandes orientations du projet en termes de volumétrie et d'implantation des bâtiments. L'enjeu sur cette parcelle très contrainte était notamment de préserver la transparence nord-sud et de montrer la complémentarité entre la partie ancienne de l'hôpital et la nouvelle.

Il présente également le projet architectural basé sur une volonté de faire entrer grandement la lumière et en conséquence une architecture de fenêtres conforme à celle des bâtiments anciens.

LA PAROLE EST A LA SALLE :

En préalable, Monsieur Claude BURLAUD, commissaire enquêteur, informe le public que la réunion est enregistrée afin d'en réaliser un compte rendu le plus précis possible.

Question n°1 : Quel sera le devenir de la parcelle située en bordure de la rue Guy Patin ?

Réponse de Madame Bénédicte ISABEY, directrice de l'hôpital Lariboisière : le sujet est en cours de réflexion sans que des conclusions aient encore abouties.

Question n°2 : Où sera placée l'entrée des urgences ? Elle ne sera pas boulevard de la Chapelle. Si elle est rue de Maubeuge, cela va changer la circulation des ambulances qui sont bruyantes et vont apporter des nuisances sur des rues qui n'en avaient pas auparavant.

Réponse de Madame Bénédicte ISABEY, directrice de l'hôpital Lariboisière : les urgences seront bien relocalisées rue de Maubeuge, approximativement au milieu du bâtiment. Concernant les nuisances, il faut préciser que pour aller à l'emplacement actuel à l'angle des rues de Maubeuge et Ambroise Paré, les ambulances passent déjà très largement par la rue de Maubeuge.

Question n°3 : En termes de coordination de travaux, il va y avoir le projet de la gare du Nord qui doit démarrer d'ici 2020. Y-a-t-il eu une réflexion notamment sur les emprises de chantier ou les accès aux urgences avec les architectes et les sociétés qui s'occupent des travaux ? A quelle date le chantier de la gare du Nord est-il censé se terminer ?

Réponse de Monsieur Laurent GAGNEPAIN, conducteur d'opération AP-HP : oui, il y a eu un gros travail avec la maîtrise d'ouvrage de la gare du Nord, la ville de Paris et la préfecture pour assurer la coordination. Les deux pilotes ont travaillé ensemble. C'est notamment pour cela que la rue de Maubeuge a été mise en sens unique pour mieux gérer les arrivées aux urgences. Les emprises de chantier du Nouveau Lariboisière seront dans l'emprise de l'hôpital.

Des réunions de travail très régulières sont organisées pour s'assurer de la bonne coordination. Tous ces éléments figurent dans l'étude d'impact présente dans le dossier soumis à l'enquête. Concernant la date de fin de chantier de la gare du Nord, ce n'est pas l'objet de la réunion.

Page 4 sur 5

ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIERE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2
RUE AMBROISE PARE A PARIS 10ème ARRONDISSEMENT

Dossier n° : E 1900006/75

Question n°4 : La réalisation de nouveaux bâtiments sera-t-elle accompagnée de la création de nouvelles unités de soins, de nouveaux blocs opératoires, ce qui engendre la création de nouveaux postes ?

Réponse de Madame Bénédicte ISABEY, directrice de l'hôpital Lariboisière : il y a deux points particuliers sur lesquels l'hôpital va développer l'offre de soins : d'une part les urgences et d'autre part la maternité qui réalise aujourd'hui 2500 à 2700 accouchements et devrait pouvoir en réaliser à terme 3200 par an. Il y aura donc effectivement d'avantage d'unités qu'il n'y en a aujourd'hui sur ces secteurs d'activités.

Pas d'autres questions.

Rappel sur les lieux où peuvent être consultés les dossiers ainsi que sur les permanences du commissaire enquêteur.

FIN DE LA REUNION PUBLIQUE

Page 5 sur 5

ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIERE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2
RUE AMBROISE PARE A PARIS 10^{ème} ARRONDISSEMENT

ANNEXE 10 : Procès-verbal de synthèse des observations du public

ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA
REALISATION DU NOUVEAU LARIBOISIÈRE SUR LE SITE DE L'HOPITAL SIS 2 RUE
AMBROISE PARE A PARIS 10^{ème} ARRONDISSEMENT

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 AU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 inclus

SYNTHESE DES OBSERVATIONS
et
QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le 23 octobre 2019

Bilan des observations formulées :

Observations orales :

1 observation orale a été formulée par Monsieur Michel NEYRENEUF, maire adjoint du 18^{ème} arrondissement chargé de l'urbanisme, lors de la troisième permanence du commissaire enquêteur effectuée en mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris le 3 octobre 2019.

Aucune autre observation orale n'a été formulée lors des cinq autres permanences du commissaire enquêteur.

Observations écrites :

Aucune observation écrite n'a été déposée dans le registre papier mis à disposition du public en mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris.

Deux observations écrites ont été déposées dans le registre papier mis à disposition du public en mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris :

- 1 observation anonyme lors de la 3^{ème} permanence du commissaire enquêteur le 03 octobre 2019
- 1 observation anonyme en dehors des permanences du commissaire enquêteur le 9 octobre 2019.

Aucune observation écrite n'a été déposée dans le registre papier mis à disposition du public en préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Aucune observation écrite n'a été déposée dans le registre papier mis à disposition du public à l'hôpital Lariboisière lors des permanences.

Registre électronique :

4 observations ont été déposées sur le registre électronique (3 dépôts par le formulaire, 1 par courriel), dont :

- 1 est un simple essai (observation n°1) ;
- 1 émanant de Monsieur ou Madame Dominique MATINTIKA (observation n°2) ;
- 2 observations sont anonymes (observations n°3 et 4).

A noter que deux interventions reçues sur la boîte courriel dédiée ont été écartées comme « hors sujet ». Il s'agit de demandes de partenariat commercial, l'une émanant des Iles Caïmans l'autre de Grande Bretagne.

Il est précisé que le site dédié à l'enquête publique du Nouveau Lariboisière a fait l'objet de 585 visites – 414 téléchargements – 188 visionnages et 4 observations.

Réunion publique :

4 questions ou observations ont été formulées lors de la réunion publique du 23 septembre 2019.

Les points soulevés :

Observations orales :

1. **Observation formulée par le maire adjoint du 18^{ème} arrondissement chargé de l'urbanisme lors de la troisième permanence :** Il fait part de son intérêt pour le projet qu'il estime positif pour le 18^{ème} arrondissement et attendu par ses habitants, notamment avec l'ouverture de l'hôpital vers les quartiers du nord.

Observations inscrites sur le registre papier déposé en mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris :

1. **Observation anonyme du 3 octobre 2019 :** Elle concerne la qualité architecturale du projet jugée mauvaise, « *il ne suffit pas de recouvrir de vert les façades pour faire un projet harmonieux* ». L'intervenante aurait préféré un alignement de vrais arbres.
2. **Observation anonyme du 9 octobre 2019 :** Elle concerne le devenir du site de l'hôpital Fernand Widal, en tant qu'opportunité foncière.

Observations portées sur le registre électronique :

1. **Observation n°1 :** Il s'agit d'un simple essai.
2. **Observation n°2 de Monsieur ou Madame Dominique Matintika :** La personne formule un avis positif sur le projet du Nouveau Lariboisière considéré comme « dans les normes et valable ».
3. **Observation n° 3, anonyme :** Favorable à la construction du Nouveau Lariboisière, mais très critique sur la qualité architecturale du projet :
 - Un pan coupé de toiture « *à pleurer d'absence de créativité et d'esthétique* » à l'angle des rues de Maubeuge et Ambroise Paré ;
 - Des façades vitrées alors que l'AP-HP n'a pas les budgets nécessaires pour nettoyer les vitres ;
 - Le maintien de ce « préfabriqué rue de Maubeuge », passoire thermique et phonique désastreuse pour les malades et le personnel
 - Rue de Maubeuge, la cohabitation des mouvements des ambulances et de l'entrée de la gare Eurostar ;
 - Le bâtiment du Nouveau Lariboisière est un « cube / parallélépipède noirâtre ou verdâtre » absolument pas accueillant, laid et triste ;
 - Il aurait mieux valu investir dans une architecture conçue par des architectes de talent que dans la communication.

4. **Observation n° 4, anonyme** : L'auteur est favorable à l'implantation du bâtiment le long du boulevard de la Chapelle et de la rue de Maubeuge. Il est en revanche critique sur les matériaux utilisés et aurait préféré que l'on retienne la pierre pour s'harmoniser avec les bâtiments existants.
- Il s'inquiète également du respect des perspectives monumentales et notamment des vues sur la flèche de l'église Saint Bernard. Il souhaite que le haut du nouveau bâtiment ne soit pas visible pour protéger la perspective.

Les questions ou observations formulées lors de la réunion publique du 23 septembre 2019:

Question n°1 : Elle concerne le devenir de la parcelle située en bordure de la rue Guy Patin.

Question n°2 : Il est demandé confirmation de l'accès des urgences par la rue de Maubeuge et non plus par la rue Ambroise Paré. Ce point étant confirmé, l'intervenant s'inquiète des nuisances de bruits que cela va générer dans une rue qui n'en subissait pas jusqu'alors.

Question n°3 : Elle concerne la concomitance des travaux du Nouveau Lariboisière avec ceux de la gare du Nord et la nécessité que soit mise en place une coordination des travaux avec les architectes et les entreprises concernées par ces deux opérations.

Question n°4 : Il est demandé si la construction de nouveaux bâtiments sera accompagnée de la création de nouvelles unités de soins, ce qui devrait également engendrer la création de nouveaux postes.

Synthèse par thèmes et questions du commissaire enquêteur :

Thèmes identifiés :

1. Les critiques portant sur la qualité architecturale du projet
2. Appréciation générale positive ou très positive du projet
3. Les nuisances nouvelles et les nuisances de chantier
4. La création de nouvelles unités de soin et la création de postes
5. Questions diverses

Thème 1 : Les critiques portant sur la qualité architecturale du projet

(3 observations)

Trois observations portent sur la qualité architecturale des façades : une personne les considère comme peu harmonieuses et aurait préféré un alignement d'arbres ; une personne les considère comme n'étant absolument pas accueillantes, laides et tristes, trop vitrées alors que l'AP-HP ne sera pas en mesure de les nettoyer ; la troisième personne aurait souhaité l'utilisation de la pierre en façade pour s'harmoniser avec les bâtiments existants (*Observation écrite n°1 du registre du 18^{ème} arrondissement et les observations n°3 et 4 du registre électronique*).

Une remarque porte sur le maintien du « préfabriqué rue de Maubeuge », bâtiment jugé désastreux pour les malades et le personnel (*Observation n°3 du registre électronique*).

Une remarque porte sur l'absence de créativité et d'esthétique que présente le pan coupé, rappel Haussmannien, à l'angle des rues de Maubeuge et Ambroise Paré (*Observation n°3 du registre électronique*).

Questions du commissaire enquêteur : ce thème n'appelle pas de question spécifique du commissaire enquêteur à la maîtrise d'ouvrage.

Thème 2 : Appréciation générale positive ou très positive du projet

(4 observations)

Deux observations expriment un avis positif sans aucune restriction (*Observation orale du maire adjoint du 18^{ème} arrondissement de Paris chargé de l'urbanisme et observation n°2 du registre électronique*).

Deux autres observations expriment un accord sur le principe de la construction du Nouveau Lariboisière mais en exprimant des réserves sur la qualité architecturale (*Observations n°3 et 4 du registre électronique*).

Questions du commissaire enquêteur : ce thème n'appelle pas de question spécifique du commissaire enquêteur à la maîtrise d'ouvrage.

Thème 3 : Les nuisances nouvelles et les nuisances de chantier

(3 observations)

Une observation porte sur les difficultés que pourraient générer la cohabitation entre les mouvements des ambulances et l'accès à la gare du Nord risquant de générer des difficultés de circulation et des embouteillages (*Observation n°3 du registre électronique*).

Une autre observation porte sur les nuisances sonores qui seront générées par la circulation des ambulances dans la rue de Maubeuge qui jusque-là en était préservée (*Question n°2 lors de la réunion publique du 23 septembre 2019*).

Une observation porte sur la nécessité de mettre en place une coordination des chantiers entre le Nouveau Lariboisière et la gare du Nord, chantiers qui devraient se dérouler de manière concomitante (*Question n°3 lors de la réunion publique du 23 septembre 2019*).

Questions du commissaire enquêteur : *ce thème n'appelle pas de question spécifique du commissaire enquêteur à la maîtrise d'ouvrage.*

Thème 4 : La création de nouvelles unités de soin et la création de postes

(1 observation)

L'interrogation porte sur la création de nouvelles unités de soins devant accompagner la construction du Nouveau Lariboisière et en conséquence sur la création de nouveaux postes nécessaires au fonctionnement de ces unités de soins (*Question n°4 lors de la réunion publique du 23 septembre 2019*).

Questions du commissaire enquêteur : *ce thème n'appelle pas de question spécifique du commissaire enquêteur à la maîtrise d'ouvrage.*

Thème 5 : Questions diverses

(2 observations)

Deux observations portent sur le devenir de terrains propriétés de l'AP-HP.

L'une est relative aux terrains situés dans l'emprise de l'hôpital Lariboisière le long de la rue Guy Patin (*Question n°1 lors de la réunion publique du 23 septembre 2019*).

L'autre concerne le site de l'hôpital Fernand Widal (*Observation écrite n°2 du registre du 18ème arrondissement*).

Questions du commissaire enquêteur : *ce thème n'appelle pas de question spécifique du commissaire enquêteur à la maîtrise d'ouvrage.*

A noter que les questions ou observations formulées lors de la réunion publique du 23 septembre 2019 ont fait l'objet de réponses de la maîtrise d'ouvrage au cours de la réunion à la suite de chaque intervention.

Aussi, le commissaire enquêteur demande à la maîtrise d'ouvrage de confirmer et de compléter au besoin les réponses apportées aux questions soulevées lors de la réunion publique du 23 septembre 2019.

Le commissaire enquêteur

Claude Burlaud

ANNEXE 11 : Note de réponses de la maîtrise d'ouvrage au procès-verbal de synthèse des observations du public



**DIRECTION ECONOMIQUE,
FINANCIERE,
DE L'INVESTISSEMENT
ET DU PATRIMOINE**
3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04

Préfecture de Paris et Ile de France
UDEA 75
Unité Départementale de Paris
5, rue Leblanc
75015 Paris

*A l'attention de Mme CARRIER SCHRUMPF
Chef de Service Utilité publique et équilibres
territoriaux*

Paris, le 25 octobre 2019

**Département de la
Maîtrise d'Ouvrage et de
la Politique Technique**

EI Hadi BENMANSOUR
Directeur du Département
Tel : 01.4027.3313
Sec : 01.4027.3309
✉ : elhadi.benmansour@aphp.fr

Service de la Maîtrise d'Ouvrage
Cédric DUMESGES
Chef de Service
Tel : 01.4027.3351
Sec : 01.4027.3819
✉ : cedric.dumesges@aphp.fr

Affaire suivi par
Laurent GAGNEPAIN
Conducteur d'opérations
Tel : 01.4027.3304
Sec : 01.4027.3383
✉ : laurent.gagnepain@aphp.fr

Courrier simple avec envoi anticipé par courriel

Opération : Nouvel Hôpital Lariboisière
Objet : Synthèse des observations et questions du Commissaire Enquêteur
N/Réf : EHB/LG/CD/BLA/D2019-2627

Madame,

Je fais suite à la transmission par M. Claude BURLAUD de sa synthèse des observations.

Je prends acte de ce document et de la demande de confirmer et de compléter au besoin les réponses apportées aux questions soulevées lors de la réunion publique du 23 septembre 2019.

Vous trouverez en conséquence ci-après la confirmation de réponses apportées par l'AP-HP lors de la réunion publique.

Question 1 - Les urgences restent-elles à leur place actuelle ?

Non. Elles seront relocalisées au milieu de la rue de Maubeuge.

Question 2 - Est-ce que cela va changer la circulation des ambulances, qui sont peut-être bruyantes, et du coup, apporter, éventuellement, des nuisances sur des rues qui n'en avaient pas auparavant ?

A ce jour, les ambulances, pour se rendre à l'angle Rue de Maubeuge - rue Ambroise Paré, passent déjà très largement par la rue de Maubeuge. Il n'y aura donc pas de nuisance supplémentaire.

Question 3 - Il n'y aura donc plus d'entrée d'ambulances rue Ambroise Paré ?

Non, il n'y aura plus d'entrée ambulances. Par contre, dans la cour d'honneur rue Ambroise Paré une attente pourra avoir lieu comme aujourd'hui.

./...

Question 4 - En termes de coordination des travaux avec le projet de la Gare du Nord, qui va également bientôt démarrer, d'ici à 2020, est-ce que des études ont été menées en relation avec les sociétés qui s'occupent des travaux de la Gare du Nord ? Est-ce qu'il y a, du moins, une réflexion, notamment sur les emprises chantier ? On parlait, tout à l'heure, de l'accès, également aux urgences au niveau de la rue de Maubeuge. Est-ce qu'il y a une réflexion à ce niveau ?

L'étude d'impact déposée par l'AP-HP en février 2019 traite largement de ce sujet, avec notamment le résultat d'un travail en commun mené par les deux OPC des deux opérations. Un travail important de coordination a été fait avec la maîtrise d'ouvrage de la Gare du Nord, la Ville de Paris et la Préfecture. Des réunions de travail très régulières sont par ailleurs organisées avec la maîtrise d'ouvrage du projet de la Gare du Nord.

L'AP-HP a tenu à signaler à l'ensemble des acteurs depuis le début du projet l'importance cruciale de la rue de Maubeuge pour le fonctionnement 365j/365 et 24h/24 du futur Nouveau Lariboisière mi-2023 : le trafic devra impérativement rester fluide afin d'assurer l'accès permanent des véhicules de secours aux urgences et des flux logistiques. Il s'agit d'un point crucial de l'étude d'impact.

Question 5 - A quelle date le chantier Gare du Nord est-il censé se terminer ?

L'AP-HP n'a pas la réponse à cette question.

Question 6 - Est-ce qu'il y aura des créations d'unités ? S'il y a de nouveaux blocs opératoires, cela devrait engendrer, entre autres, des créations de nouveaux postes, de nouvelles unités de soins ? Est-ce que la rénovation et la refonte profonde de l'hôpital entraînent des créations de postes et d'unités de soins ?

Il y a deux points particuliers sur lesquels l'AP-HP va développer l'offre de soins. Il s'agit d'une part des urgences, qu'elles soient générales ou spécialisées, et d'autre part de la maternité. Il y aura donc, pour reprendre les termes de la question, davantage d'unités qu'aujourd'hui sur ces secteurs d'activité.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du Département
El Hadi BENMANSOUR
Chef du Département
Maîtrise d'Ouvrage et Politiques Techniques
DEFIP - AP-HP
3, avenue Victoria - 75184 PARIS CEDEX 04
El Hadi BENMANSOUR

Copie à :
M. Claude BURLAUD